



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Paul Molac

Député du Morbihan

Conseiller régional de Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Ploërmel, le 14 juin 2018

Monsieur le Premier ministre,

J'ai été alerté par l'association Sortir du Nucléaire – Comité local du Trégor, sur les anomalies et malfaçons que présenterait la cuve de l'EPR de Flamanville, la rendant non conforme au cahier des charges qui prévalait à sa réalisation.

La qualité non conforme de la composition de l'acier du couvercle et de la cuve ne permettrait pas de garantir la sûreté de ces équipements vitaux pour l'intégrité du réacteur EPR selon le Comité local du Trégor.

Les mesures réalisées ont révélé des valeurs de résilience insuffisantes pour satisfaire le premier niveau de défense vis-à-vis de la sûreté, et indiquent un risque de rupture strictement interdit par la réglementation. Le couvercle a été installé sur le site de Flamanville le 16 février 2016, nonobstant les défauts de cette pièce qui auraient été prouvés depuis 2015 et la qualification technique qui n'aurait pas été acceptée.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) déclare que le couvercle ne pourrait être utilisé au-delà du 31 décembre 2024. On ne saurait mieux admettre que cette pièce est défaillante puisqu'il va falloir la remplacer à court terme. C'est reconnaître que le réacteur EPR, s'il démarre avant 2024, fonctionnerait pendant plusieurs années en état de sûreté dégradé. Cette situation n'est pas acceptable.

Par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire juge « sérieux » les problèmes de soudure révélés par EDF. Plus de 150 soudures seraient concernées par des défauts, soit 350 mètres de tuyauteries. Monsieur Chevet, le président de l'ASN a déclaré que : « Les objets n'ont pas été fabriqués suivant le niveau d'exigence qui était nécessaire à leur fonction de sûreté ».

Dans une note d'information du 11 avril 2018 à la suite de l'inspection du 10 avril, l'ASN énonce que : « L'inspection a mis en évidence que l'organisation et les conditions de travail lors des contrôles de fin de fabrication ont globalement nui à la qualité des contrôles. Par ailleurs une surveillance inadaptée de ces prestations par EDF et Framatome n'a pas permis d'identifier et de remédier aux difficultés rencontrées par les intervenants. Certains défauts font encore l'objet d'investigations afin de comprendre les causes de leur non-détection lors des contrôles de fin de fabrication ».

Par suite, il apparaît peu raisonnable de poursuivre un projet qui, au fil du temps, montre de plus en plus de défauts. Au nom du principe de précaution, je souhaite vous alerter sur la légitimité de la mise en service de l'EPR de Flamanville.

Paul Molac